



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°25 Le 23/08/2024

Modification article 32: Assistance dans la voie des stands

Pendant tous les arrêts aux stands, pas plus de trois (3) personnes (quatre (4) pour les courses de deux (2) heures) ne peuvent travailler sur la voiture, ceux-ci avec l'équipement requis et un brassard vert sur le bras pour la reconnaissance. Le contrôleur de la voiture (avec un brassard blanc) peut **seulement** superviser les opérations. Il ne peut pas toucher la voiture, ni les pièces de rechange.

<u>L'utilisation de ventilateurs ou de souffleurs est interdite pendant la course quelque soit la raison de</u> l'arrêt.

Une amende de 500 euros à payer par le contrevenant sera appliquée en cas du non respect de cette règle.

Le collège pourra sanctionner plus séverement l'équipe en cas de récidive.

Laurent Gaudin Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau Président du Collège Guy Clairay Responsable Sportif

























